

DECLARATION DES PERFORMANCES N°1

N°0380-Dop-4038 /1

SCIERIE HAUT ALPINE – ZA les Cheminants – 05230 LA BATIE NEUVE



Dans le cadre de l'application du Règlement n°305/2011 des Produits de Construction incluant les dispositions à prendre pour le marquage CE de certains éléments de structures en bois :

Je soussigné Monsieur CEAS Laurent, gérant de la société SCIERIE HAUT ALPINE

Déclare que la production de < (1)Bois de structure à section rectangulaire classés pour sa résistance> est conforme aux dispositions du contrôle de production en usine de la norme EN 14081-1 : 2005 + A1 : 2011 pour une utilisation en structure pour les bâtiments et les ponts avec un système d'évaluation et de vérification de la constance de la performance 2+.

Code du domaine de produit type : 13 = Produits / éléments de bois de charpente et produits connexes.

(2) Le numéro de lot est donné en annexe à ce document (BL/facture/étiquette ...)

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Code Essence	WPCA – PSMN-WPSM-WPNP-WLAD	
Résistance mécanique	C18 – C24- C30	EN 1912/2012+EN338 : 2009
Réaction au feu	D-s2,d0	NF EN 13 501-1
Si Traitement	PT	En 15228
Durabilité naturelle	3 – 4	NF EN 350-2
Emission de substances dangereuses	NPD	
Durabilité conférée par traitement	Classe d'emploi 2	NF EN 335-2
Type de traitement et de produit de préservation	Trempage Xylophène EX2002 E.S.E	
Classe de pénétration	NP1	NF EN 351-1
Valeur de rétention	5g/m2	
Agents biologiques ciblés	Pourriture cubique, Capricorne, Lyctus, Vrilllette, Terme	

Les performances du produit identifié aux points (1) et (2) sont en conformité avec les performances déclarées ci-dessus. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité de la SCIERIE HAUT ALPINE.

L'organisme notifié FCBA, identifié 0380 a établi le certificat de conformité du système de Contrôle de Production en Usine référencé 0380-CPR-4038 est incorporé en annexe à la présente déclaration.

A la Bâtie Neuve, le 6 juillet 2017

P/O